

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, TEXIER Aurélia, Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, RODRIGUEZ Michel, VALERY Nicolas.

Excusés : SARRAZIN Muriel, ROULET Xavier (a donné pouvoir)

Absents : BERTRAND Pierre

Secrétaires de séance : Esther BAUBEAU

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 10
- Pouvoir : 1
- Votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- Présentation mutuelle communale avec Lucie Nourrisson du réseau Axa
- Délibération sur la désignation d'un élu-titulaire siégeant au SIEDS
- Délibération sur la désignation d'un élu-remplaçant siégeant au SMAEP 4B
- Délibération sur les frais avancés par le maire pour la publication du site internet communal
- Délibération « autorisation à négociation » pour la vente d'un bien immobilier communal
- Délibération sur plantation de haies avec la participation de l'Apieec
- Délibération urbanisme
- Délibération « autorisation à signature » d'une convention d'occupation du domaine public (Club de foot VDB)
- Point infos diverses (14 juillet, cimetière, travaux, voirie, sacristie, termites, course cycliste Poitou-Charentes)
- Questions diverses

La séance ouvre à 20 h 47

Le PV de la dernière réunion est signé.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE « MUTUELLE COMMUNALE » AXA

Mme Lucie NOURRISSON (résidant sur la commune), agent AXA, a été invitée par Monsieur le Maire afin de présenter à l'ensemble des élus, une offre, à destination des habitants, sur les complémentaires santé.

L'initiative a pour vocation de faciliter l'accès aux soins en rendant plus économique la souscription à une complémentaire santé.

Mme NOURRISSON nous présente le produit « Ma santé » l'offre commerciale assurance santé pour la commune. :

- Les habitants de la commune auront désormais la possibilité de souscrire à cette offre santé communale.
- L'objectif de la complémentaire santé : proposer des garanties à un prix attractif.
- Pour répondre aux besoins de chacun, les garanties sont modulables (38 possibilités de formules).
- La remise sera applicable chaque année et la réduction consentie va de 20% à 30 % sur les cotisations selon les critères de la compagnie.
- L'agence référente est située à Chef-Boutonne.
- Flyers et coordonnées disponibles en mairie.

Monsieur le Maire indique que cette offre est compatible avec l'aide à la complémentaire santé. Cette aide est délivrée aux personnes éligibles sur demande de l'intéressé auprès de la CPAM.

Le conseil s'engage à solliciter prochainement d'autres compagnies afin de leur proposer de se positionner sur un produit équivalent.

A ce jour, 8 habitants ont fait retour du coupon assurance.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord sur le principe de passer une convention avec une/des assurances communales.

DÉLIBÉRATION SUR LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU-TITULAIRE SIÉGEANT AU SIEDS

Suite à la démission d'un conseiller titulaire au SIEDS, Monsieur le Maire indique que nous devons désigner un nouveau représentant.

Monsieur Michel Rodriguez propose de passer de suppléant à titulaire et Madame Jocelyne Bernardin propose sa candidature à la suppléance.

Après délibération (abstention :0 contre :0 pour : 11), sont désignés au SIEDS:

Michel RODRIGUEZ : délégué titulaire

Jocelyne BERNARDIN : déléguée suppléante

DÉLIBÉRATION SUR LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU-REMPLAÇANT SIÉGEANT AU SMAEP 4B

Suite à la démission d'un conseiller remplaçant siégeant au SMAEPB, il faut désigner un nouveau représentant. Monsieur Jacky Printemps propose sa candidature à la suppléance.

Après délibération (Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 11), Monsieur Jacky PRINTEMPS est désigné délégué suppléant.

DÉLIBÉRATION SUR LES FRAIS AVANCÉS PAR LE MAIRE POUR LA PUBLICATION DU SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que le trésorier Monsieur Laurent Balavoine était en congés lors de la publication du site internet de la commune, en son absence, le prélèvement automatique sur le compte de la mairie a été rejeté par la trésorerie. En l'absence de paiement, Wix a dépublié le site. Pour rétablir la situation en urgence le Maire a réglé lui-même le montant en utilisant son compte bancaire personnel.

Monsieur le Maire a présenté aux élus : la facture mentionnant le rejet initial, la facture de régularisation, un extrait de prélèvement bancaire de son compte personnel mentionnant le débit.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser le Trésor Public à rembourser le maire du montant des frais avancés d'un montant de 168 € net.

Monsieur le maire ne prend pas part au vote et ne vote pas pour la personne lui ayant donné le pouvoir. Le conseil accepte que la somme de 168 € soit remboursée à Monsieur le Maire (abstention :0 contre :0 pour : 9).

DÉLIBÉRATION « AUTORISATION A NEGOCIER » POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL.

Le maire sollicite l'accord du conseil au sujet de la « maison Vallet » (Parcelles 651,652,655) achetée en septembre 2011. La question se pose de savoir que faire de cette acquisition et quelle est l'utilité de la conserver.

Il propose à l'assemblée la mise en vente de ce bien au prix d'achat 30 000 €, il suggère également d'ajouter la somme de 1 571,47 € de frais de notaire liés à la transaction de l'époque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal (Votes : abstention :0 contre :0 pour : 11) autorise le maire ou un adjoint en cas d'empêchement à mettre en vente et à vendre le lot « Vallet » référencé au prix de 31 571.47 €.

DÉLIBÉRATION SUR PLANTATION DE HAIES AVEC LA PARTICIPATION DE L'APIEEE ET DE L'AICA

Délibération sur le principe de plantation de haies sur le domaine communal.

Par l'intermédiaire de sa Présidente - Mme Joelle LALLEMAND - l'association APIEEE propose de mener conjointement avec l'AICA la plantation de haies sur le domaine communal.

La haie est subventionnée par Prom'haies. L'AICA et L'APIEE fourniraient plants, tuteurs et paille.

Il reste à déterminer les emplacements communaux les plus adaptés en faisant attention aux essences d'arbres adaptés à la route, la taille....

L'APIEE pourrait solliciter une subvention communale (200/300 euros).

Le Conseil Municipal accepte (abstention : 0 contre : 0 pour : 11) le principe de plantation de haie sur le domaine communal et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION URBANISME

Monsieur le Maire présente le courrier de demande d'achat de Monsieur Raphaël FRESNEAU pour l'achat de la parcelle cadastrée ZI 227 située aux Forges. Cette demande avait déjà été étudiée et acceptée par la mandature précédente. Toutefois, cette parcelle a fait l'objet d'un oubli au moment de l'acte notarié.

La parcelle ZI227 d'une surface de 116 m² avait été acceptée à la vente le 22 Septembre 2016 moyennant un prix de 0.50 € par m².

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (abstention : 0 contre : 0 pour : 11) :

- **Accepte la vente de la parcelle ZI227 à Mr Raphaël FRESNEAU conformément à la délibération prise le 22 Septembre 2016 par la mandature précédente au tarif de 0.50 € par m², frais de notaires à la charge de l'acquéreur.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte notarié ou tout autre document relatif à ce dossier.**

DÉLIBÉRATION « AUTORISATION À SIGNATURE » D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CLUB DE FOOT VDB)

Monsieur le Maire fait retour à l'assemblée des divers échanges avec le Président du club de foot, il est envisagé que la commune mette à disposition le stade de foot ainsi que les vestiaires et le mobilhome.

Le club prendrait à sa charge l'ensemble des frais liés à l'utilisation du stade : les tontes, l'électricité, l'eau, et les diverses charges d'entretien liées à leur utilisation etc...

Une convention devra donc être signée avec le VDB afin de définir les modalités précises. Cet accord serait dans un premier temps signé pour l'année 2021/2022.

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le club de foot Val de Boutonne. Votes : abstention : 4 contre : 0 pour : 7

POINT INFOS DIVERSES (14 JUILLET, CIMETIÈRE, TRAVAUX, VOIRIE, SACRISTIE, TERMITES, COURSE CYCLISTE POITOU-CHARENTES)

- Point sur la **visite du cimetière végétalisé**. L'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires est fixée au 1^{er} juillet 2022. La végétalisation est longue avant de pouvoir donner un bon rendu esthétique. A ce jour, on ne connaît pas le coût d'investissement. Par le biais des herbes à croissance lente, l'économie d'entretien est certaine et permet à terme la création d'un cadre verdoyant. L'entreprise FREDON peut aider à la réalisation du projet.

- Point **travaux** : Devis STPM (9 204€) pour du PATA sur 3 portions de route communale. Les travaux seraient à prévoir en septembre. Un autre devis Colas a été réalisé. Eurovia et Eiffage n'ont jamais envoyé les devis.

Les travaux de fauchage ont commencé, toutefois, suite à la panne du tracteur communal, les travaux n'ont pas pu se dérouler comme prévu. Les tracteurs devaient se suivre pour le fauchage ; le travail final sera bel et bien réalisé.

- Point **14 juillet** : en raison de la crise sanitaire, aucun événement ne sera prévu cette année sur la commune. Une communication sera faite sur le journal.
- Point **Sacristie** : des subventions pourraient être obtenues (DETR + Monument historique possiblement à 80%) .
- Point **Tour Poitou-Charentes** : il passera dans la commune le 24 août. Le Maire a pris un arrêté municipal relatif au passage du Tour. Il sera notamment interdit de circuler et stationner sur l'itinéraire emprunté durant une période définie. 20 signaleurs sont opérationnels pour assurer la sécurisation des intersections.
- Point **Termites** : Des termites sont toujours présentes sur certains secteurs de la commune. De nouveaux périmètres vont être définis.

QUESTIONS DIVERSES

- La signature du PV du 8 avril n'a pas été faite puisque le cahier de PV a été changé, il sera mis à disposition à signature à la prochaine réunion.
- Il est envisagé d'envoyer à l'ensemble des conseillers l'information de décès et naissances
- Point sur l'organisation du pot de départ de l'agent communal Christian VRIGNAULT (organisation, achats...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Nicolas VALERY

